

Mme Papon-Fournier Laurence
45 Ancienne Route Royale
33870 Vayres

Monsieur le Président de la République
Palais De l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Homicide Routier
P.J : A la Mémoire de mon fils Anthony
<https://thethonystones.fr>

Monsieur, le Président,

En Février 2022, je vous ai adressé un témoignage « A la mémoire de mon fils Anthony » suite au tragique accident dont il a été la victime. L'auteur des faits s'est placé dans une situation de transgression du code de la route et de la vie humaine.

Cela fait, maintenant **941 jours** que mon fils Anthony a perdu la vie sur la rocade bordelaise. Il avait 30 ans. En formation pour l'obtention de son diplôme de professeur judo, Anthony rentrait tranquillement chez lui retrouvé sa compagne , après avoir donné ce qui restera son dernier cours de judo. Il avait l'avenir devant lui jusqu'à ce délinquant multirécidiviste décide que sa vie avait moins d'importance que la satisfaction de ses monstrueuses pulsions.

Anthony, a été *assassiné j'emploie volontairement ce terme-* par ce délinquant qui 3 mois avant les faits était arrêté pour des délits routiers. Il était sous l'emprise de stupéfiants, de protoxyde d'azote et circulait à vive allure . Après analyse des boîtiers électroniques des véhicules, la vitesse du véhicule qui a percuté celui d'Anthony a été mesurée à 177 Km/h sur une portion limitée à 70 Km/h. Ces conclusions d'expertise ont été remises **un an** après la date ordonnée par la juge d'instruction, soit en juin 2023.

La sécurité routière est une de vos priorités et vous seriez déterminé à agir afin que chacun puisse circuler en sécurité et en toute sérénité sur les routes de France. Ces mots sont ceux de Mr Tristan Bromet, collaborateur de votre épouse suite à mes différents courriers.

Depuis, ce drame, j'ai alerté les législateurs pour décrire notre invraisemblable parcours tant sur les démarches administratives que judiciaires et psychologiques dont nous sommes toujours victimes puisque nous sommes toujours dans l'attente d'une date de procès.

Les différentes réponses qui m'ont été apportées par votre gouvernement (La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, Ex Première Ministre Mme Élisabeth Borne et Le Garde des Sceaux Mr Dupont-Moretti) ont été de télécharger des applications ou de joindre gratuitement pour un accompagnement le 3039 ou bien le 116006. La lecture attentive de mon témoignage relatant notre vécu aurait dû leur faire prendre conscience de l'inefficacité de ces services. Contrairement à ce qu'ils m'indiquent, ces numéros d'appel ne contribuent pas à une quelconque amélioration de l'accompagnement des victimes.

A contrario, les délinquants sont beaucoup mieux aidés : avocat commis d'office, médecin, soutien psychologique, aide à la réinsertion.

Le 17 juillet 2023, à l'issue d'un comité interministériel dédié à la sécurité routière, une série de mesures est dévoilée afin de renforcer la lutte contre la mortalité sur les routes dont la création d'un délit « **d'homicide routier** ».

Je regrette que cette annonce soit si tardive et que votre gouvernement n'ait pris conscience de l'urgence à renforcer la lutte contre la mortalité sur les routes qu'en raison de la médiatisation de deux drames et de la notoriété de la victime ou de l'auteur, et du décès de trois policiers à Villeneuve D'Ascq. Est-ce que l'Homicide Routier aurait vu le jour sans celle-ci, la réponse est manifestement : **NON**.

Ce changement était demandé depuis des années par les associations d'aide aux victimes, et leur demande a été ignorée. La modification de terminologie était nécessaire et légitime, mais si une bataille venait d'être remportée la guerre quand à elle venait à peine de commencer.

Une proposition de loi créant l'Homicide Routier et Visant à Lutter Contre La Violence Routière a enfin pu être débattue à l'Assemblée Nationale le 30 Janvier 2024 à l'occasion d'une session transpartisane puis au Sénat.

Le symbole est beau. Il était attendu. Cependant, nous avons compris que cette modification n'était qu'un coup de communication. En accordant, ce changement sémantique, le pouvoir a laissé penser qu'il a écouté les demandes, faisant croire qu'il a entendu les souffrances. Force est de constater que, une fois de plus la politique de la communication a eu raison de celle de la considération :

- **Rien sur la reconnaissance des victimes,**
- **Rien sur l'accompagnement dont elles ont besoin,**
- **Rien sur les cellules psychologiques,**
- **Rien contre les assureurs ,**
- **Rien pour améliorer les droits des parties civiles,**
- **Rien sur la lenteur des procédures,**
- **Rien sur la répression et l'application de peines en réelle corrélation avec la gravité des faits sans aucun aménagement systématique.**

A ce jour, la création de l'homicide routier est une coquille vide. Le changement de mots pour apaiser les maux, c'est bien , mais nous ne pouvons nous réjouir de cette avancée.

Le nombre de vies perdues reste élevée. En 2023, **3402** personnes – une toutes les 2h30 – sont décédées sur les routes en France Métropolitaine ou d'Outre-Mer (Estimations NOIRS-22/01/24). Une forte augmentation a été révélée par la Sécurité Routière au mois de Mars 2024 soit 31 % de plus que l'an dernier sur la même période.

Mr Dupont-Moretti Garde Des Sceaux nie la réalité sur le manque d'effectivité des peines prononcées à l'encontre des délinquants routiers sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool. Celles-ci sont très souvent courtes et aménageables malgré ce qu'il a déclaré lors du débat au Sénat sur la proposition de loi créant L 'Homicide Routier et visant à lutter contre la Violence Routière. Cette nouvelle qualification ne saurait à elle seule avoir une valeur éducative et pédagogique pour ces délinquants routiers.

Vous aviez l'occasion d'envoyer un signal fort aux familles de victimes et de sévérité aux délinquants en créant l'Homicide Routier, en soutenant une vraie réforme, une réforme en profondeur sur la Sécurité Routière.

Le pouvoir politique n'est toujours pas aux côtés des victimes :

- Marche du 3 juin 2023 à Paris organisée par le Collectif Justice pour les Victimes de la Route dans le but de demander la création de L'Homicide Routier où une interdiction partielle a été prise par le préfet de Paris. Le seul soutien de l'État Français a été de déployer les effectifs de la Brav-M qui ont fait preuve d'une autorité inadaptée face à des parents munis simplement d'un rose blanche et d'un photo.

-A l'inverse, des marches blanches non autorisées, où les débordements ont été nombreux, n'ont pas été encadrées ou dissoutes avec la même vigueur par l'État Français.

- votre soutien à la famille de Nahel, jeune délinquant multirécidiviste qui a refusé de s'arrêter à un contrôle de police lors de votre intervention à Nanterre.

- La minute de silence de l'Assemblée Nationale du 28 juin 2023, en hommage à ce jeune délinquant multirécidiviste.

- dissolution de l'Assemblée Nationale au moment de la promulgation de l'Homicide Routier et sur la proposition de loi déposé par le Député Guy Bricout, cosignés par de nombreux parlementaires, visant à faire du 16 Mai une journée nationale en hommage aux victimes de la route.

La dissolution de l'Assemblée Nationale n'a pas gâché les Jeux Olympiques Monsieur le Président. Mais les 21 000 victimes de la route et leur famille n'ont pas eu l'opportunité de jouir de cette parenthèse enchantée et ne l'auront plus jamais.

« **L'assassin** de mon fils », multirécidiviste, a régulièrement bénéficié de la clémence de la justice. Ainsi, il n'a jamais changé d'attitude adoptant toujours ce comportement dangereux sur la route, jusqu'à commettre l'irréparable. Aujourd'hui encore, la justice lui offre la possibilité de comparaître libre le jour du procès malgré un manquement flagrant au règlement pénitencier pendant sa détention provisoire.

Cette réalité, cette triste réalité est celle que je vis depuis l'annonce de ce tragique accident le 17 janvier 2022. Il est difficile pour moi de rester confiante dans l'État Français, dans la justice et dans l'impartialité des magistrats qui composent nos tribunaux.

Anthony prenait plaisir à enseigner, à transmettre le code et les valeurs du judo à tous ces élèves : « *la modestie, la politesse, la sincérité, l'amitié, le contrôle de soi, le courage, le respect et l'honneur* », autant de termes qui semblent faire défaut à une grande partie des représentants de l'État et de la justice.

J'aurais l'outrecuidance, Monsieur Le Président, que vous prendrez le temps de lire cette lettre et de confirmer votre soutien aux victimes de la route et à leurs familles en décrétant **le 16 Mai Journée Nationale en Hommage Aux Victimes de La Route.**

Ces drames ne sont pas une fatalité. Ils n'arrivent qu'aux autres jusqu'au jour où les autres c'est nous, c'est vous. ..

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma considération respectueuse.

Mme Laurence Papon-Fournier

